

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 21200 du 3 mai 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ2111925S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 58467 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032346S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2021 :

Mathey	Pascal	NIGEND : 152889
---------------	--------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2021 :

Bessières	Christophe	NIGEND : 181661
------------------	------------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2021 :

Dumontaud	Guinal	NIGEND : 226944
Monjol	Yoann	NIGEND : 360806
Meynadier	Brice	NIGEND : 186755

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2021 :

Fontaine	Ludovic	NIGEND : 361517
Grenard	Thomas	NIGEND : 320748
Pinée	Antoine	NIGEND : 329076

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,
L. Tavel*